



RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

Ce document est susceptible de modification en fonction de l'évolution des conditions sanitaires, des protocoles d'accueil et des délibérations du conseil municipal

REGLEMENT DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Article 1 : Fonctionnement

A – Garderie scolaire

La garderie fonctionne pour les enfants des écoles primaire et maternelle, les jours scolaires.

Dans le hall de l'école maternelle :

Les matins du lundi au vendredi de 7h30 à 8h50 et les soirs du lundi au vendredi de 17h à 18h.

Tout élève arrivant à partir de 8h45 devra attendre l'ouverture de l'école. Les agents de la garderie sont alors mobilisés pour la répartition des élèves de la garderie dans les classes et ne peuvent pas accueillir les arrivants de 8h45.

Dans la salle de garderie école primaire :

Les matins du lundi au vendredi de 7h30 à 8h50 et les soirs du lundi au vendredi de 17h à 18h

B - Etude surveillée : suppression à la rentrée scolaire 2025

A compter de septembre 2025, l'étude surveillée est remplacée par une garderie assurée par des agents communaux. Le suivi des devoirs ne sera plus assuré.

Article 2 : Inscription – Règlement – Tarifs :



Avant toute nouvelle inscription à la garderie ou à l'étude surveillée, les parents doivent régulariser les situations de l'année scolaire 2024/2025. Un décompte des paiements à régulariser vous sera fourni par le personnel de la garderie située dans la salle polyvalente de l'école primaire.

Pour la garderie, les inscriptions et les achats de tickets se font par les parents ou le représentant légal, les jours scolaires :

- **Le matin de 7 h 30 à 9 h, dans la salle de garderie située dans la salle polyvalente, école primaire, pour les deux écoles.**

A - Garderie scolaire : école maternelle

Un système de carte de 16 unités est mis en place, au tarif de 14.40 euros.

A partir du deuxième enfant d'une même famille, le tarif de 13 euros s'applique par carte de 16 unités*.

Les tickets seront conservés par les agents chargés du service. Les cartes sont nominatives et individuelles, elles sont valables d'une année sur l'autre.

L'inscription est obligatoire même pour les enfants fréquentant épisodiquement la garderie.

Le règlement se fait au moment de l'inscription.

Une unité correspond à un temps de garderie, matin OU soir. Si l'enfant fréquente la garderie matin ET soir, le coût sera de 2 unités.

NB : Tout enfant pénétrant dans l'enceinte de l'école avant l'ouverture de l'école est considéré comme étant en garderie, un ticket est donc du.

B – Relance achat de tickets par SMS

Il arrive que des enfants soient placés à la garderie sans ticket.

Dans ce cas, le service régie de la garderie pourra vous adresser un SMS

ARTICLE 3 : Obligations – Bonne tenue – Sanctions :

1. Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans le hall de l'école maternelle, ou dans la salle de Garderie à l'école primaire, et les remettre à la personne responsable.
2. Pour les retards occasionnels après 17h00, UNE unité sera réclamée.
3. Pour toute présence avant 8h50 pour l'école primaire et 8h45 pour l'école maternelle UNE unité est due.
4. Il est important pour le bien être des enfants que le temps passé en garderie se déroule dans le calme. En cas de désordre, ou en cas de non-respect du présent règlement, il sera envoyé aux familles une lettre d'avertissement. Si le désordre persistait, un renvoi pourrait être envisagé.
5. Face aux nombreux impayés que nous constatons et en cas de non-paiement des heures de présence une facture trimestrielle récapitulative sera envoyée à la famille, au préalable un SMS vous signalera cette dette.

Aubord, le 30/06/2025
Le Maire,
André Brundu

* fixé par délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2009.

COUPON A DETACHER ET A RETOURNER DÛMENT COMPLETE A L'ECOLE LORS DE L'INSCRIPTION POUR LE SERVICE DE LA GARDERIE SCOLAIRE

GARDERIE SCOLAIRE

Je soussigné Mr, Mme..... parent ou représentant légal de(s) enfant(s)..... reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement pour l'année scolaire 2025/2026.

Autorise le service Régie de la garderie scolaire à m'envoyer un SMS pour m'informer des régularisations de paiement concernant l'achat de ticket de garderie.

Montant à régulariser sur l'année précédente 2024/2025 :

Fait à AUBORD, le

Signature Lu et approuvé